

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 2439 à 2448présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 12

À la seconde phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« économique »,

insérer les mots :

« ni mettre en œuvre de plan de départs volontaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interdire aux employeurs de mettre en œuvre un plan de départ volontaire pendant toute la durée de l'accord de maintien dans l'emploi.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2439	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2440	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2441	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2442	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2443	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2444	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2445	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2446	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2447	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2448	de	M.	André CHASSAIGNE